

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire à huis clos, ce **1er mars 2021** à 19h20.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier  
Siège #3 - Daniel La Boissière  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
  - 6.2 - Acceptation des dépenses
  - 6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes
  - 6.4 - Nomination de représentants pour le 10 juin 2021 - Date de la vente d'immeubles
  - 6.5 - Soumission Les Serres Arc-en Fleurs pour l'année 2021
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
  - 7.2 - Balayage des rues du village
  - 7.3 - Soumission pour l'achat d'une laveuse à pression à l'eau chaude pour le garage municipal
  - 7.4 - Soumission pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE - PLAN DE MISE EN OUVRE POUR L'ANNÉE 8
- 9 - LOISIRS-TOURISME
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
  - 10.1 - Plan d'action 2019-2024 - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- 11 - LÉGISLATION
  - 11.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no: 2021-03 Règlement visant à modifier le règlement de zonage no: 2005-32 afin de modifier les dispositions relatives au déboisement
- 12 - VARIA
  - 12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
  - 12.2 - Résolution d'appui à l'organisme UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

- 12.3 - La Polyvalente Montignac
- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021**

Correction demandée au point 7.2 : Remplacé à l'unanimité par à la majorité.

ADOPTÉE

### **4 - RAPPORT DES ÉLUS**

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

### **5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de février 2021.

Rénovation	:				2
Addition	d'un	bâtiment	:		1
Agrandissement	:				1
Lotissement	:				2
Certificat	d'autorisation	-	Autre	:	1

### **6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

#### **6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

#### **6.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no. 2952 au chèque no. 2982 pour un montant total de 67 804.63\$

Salaires: chèque no. 2820 au chèque no. 2844 pour un montant total de 17 067.39\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 2 124.56\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 5 919.91\$

ADOPTÉE

**2021-03  
6080**      **6.3 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code Municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Milan, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que tous les immeubles ayant des arrérages de 2019 et tous les immeubles ayant des arrérages de 2020 de plus de 200,00\$ seront en vente pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2021, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Douglas E. Mccaffery;  
Appuyée par René Turcotte;  
Il est résolu unanimement par les membres présents du conseil,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le conseil de la Municipalité de Milan demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 4950 31 6100  
Propriétaire : Dany Roy  
Numéro de cadastre : 4 500 878  
Taxes municipales et intérêts : 1 231.74\$  
Taxes scolaires et intérêts : 234.64\$  
Total des taxes dues : 1 466.38\$

Numéro de matricule : 5248 14 4589  
Propriétaire : Noël Richard  
Numéro de cadastre : 4 500 918  
Taxes municipales et intérêts : 5 141.84\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 5 141.84\$

Numéro de matricule : 5650 00 1096  
Propriétaire : Yannick Paré  
Numéro de cadastre : 4 501 029  
Taxes municipales et intérêts : 678.35\$  
Taxes scolaires et intérêts : 92.36\$  
Total des taxes dues : 770.71\$

Numéro de matricule : 5650 01 2160  
Propriétaire : Roger Campeau  
Dossier Revenu Québec

Numéro de matricule : 5650 10 6558  
Propriétaire : Bruno Bernard-Morin, Charles Bernard-Morin, William Bernard-Morin  
Numéro de cadastre : 4 501 120  
Taxes municipales et intérêts : 850.79\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 850.79\$

Numéro de matricule : 5651 32 6115  
Propriétaire : 9367-4448 Québec Inc  
Numéro de cadastre : 4 501 171  
Taxes municipales et intérêts : 1 260.91\$  
Taxes scolaires et intérêts : 258.16\$  
Total des taxes dues : 1 519.07\$

Numéro de matricule : 5750 67 5836  
Propriétaire : René Campagna  
Numéro de cadastre : 4 501 213  
Taxes municipales et intérêts : 396.95\$  
Taxes scolaires et intérêts : 34.61\$  
Total des taxes dues : 431.56\$

Numéro de matricule : 5850 12 6754  
Propriétaire : René Campagna  
Numéro de cadastre : 4 501 234, 4 501 458 et 4 501 694  
Taxes municipales et intérêts : 1 571.86\$  
Taxes scolaires et intérêts : 497.77\$  
Total des taxes dues : 2 069.63\$

Numéro de matricule : 5850 32 3649  
Propriétaire : René Campagna et Janice Bélanger  
Numéro de cadastre : 4 501 236  
Taxes municipales et intérêts : 2 694.52\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 2 694.52\$

Numéro de matricule : 5950 14 3573  
Propriétaire : Ricky Roy  
Numéro de cadastre : 4 501 265  
Taxes municipales et intérêts : 524.25\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 524.25\$

Numéro de matricule : 6051 29 4621  
Propriétaire : Vincent Leblanc et Audrey Bouffard  
Numéro de cadastre : 4 501 301  
Taxes municipales et intérêts : 474.51\$  
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$  
Total des taxes dues : 474.51\$

ADOPTÉE

**2021-03  
6081      6.4 - Nomination de représentants pour le 10 juin 2021 - Date de la vente  
d'immeubles**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de nommer et mandater Mme. Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière et M. Jacques Bergeron, maire comme substitut afin de représenter la municipalité de Milan pour la vente pour non-paiement de taxe en juin 2021.

Pour tous les dossiers présentés en vente pour non-paiement de taxes, les représentants doivent enchérir pour le montant des taxes municipales et scolaires incluant aussi tous les frais rattachés à cette vente.

ADOPTÉE

**2021-03  
6082      6.5 - Soumission Les Serres Arc-en Fleurs pour l'année 2021**

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter le prix de Les Serres Arc-en-Fleurs pour 16 jardinières 16" et 2 jardinières 14" livrées à la mi-juin qui seront installées dans le village au montant de 699.50\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de février 2021.

**2021-03  
6083 7.2 - Balayage des rues du village**

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter le prix des Entreprises Classique pour le balayage des rues de la municipalité de Milan, au montant de 145.00\$/heure + 50.00\$ pour le transport pour l'année 2021.

ADOPTÉE

**2021-03  
6084 7.3 - Soumission pour l'achat d'une laveuse à pression à l'eau chaude pour le garage municipal**

Tel que discuté pendant la préparation du budget municipal 2021, la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour une laveuse à pression à l'eau chaude électrique pour le garage municipal.

- 1- Traction Mégantic Inc au montant de 5 186.44\$ plus taxes;
- 2- Unimanix au montant de 5 605.00\$ plus taxes (incluant le transport de 335.00\$);
- 3- Napa au montant de 5 649.00\$ plus taxes, dévidoir en option au montant de 459.95\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission d'Unimanix au montant de 5 605.00\$\$ pour l'achat d'une laveuse à pression à l'eau chaude.

ADOPTÉE

**2021-03  
6085 7.4 - Soumission pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal**

Tel que discuté pendant la préparation du budget 2021, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'achat d'une soudeuse pour le garage municipal.

- 1- Napa au montant de 4 169.00\$ plus taxes;
- 2- Traction Mégantic Inc. au montant de 4 411.77\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de Napa au montant de 4 169.00\$ pour l'achat d'une soudeuse.

ADOPTÉE

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**2021-03  
6086 8.1 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE - PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 8**

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 8

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Milan a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité de Nantes, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par : Douglas E. Mccaffery

Appuyé par : René Turcotte

QUE le conseil de la Municipalité de Milan adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2021.

## **9 - LOISIRS-TOURISME**

### **10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

#### **2021-03 6087 10.1 - Plan d'action 2019-2024 - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

Plan d'action 2019-2024 - Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités ont l'obligation de fournir un plan d'action pour la gestion de leurs matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'une politique Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2019-2024 a été mit en place par le Ministère de l'Environnement;

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil, que la Municipalité implantera en 2023 le compostage domestique avec apport volontaire.

ADOPTÉE

## **11 - LÉGISLATION**

#### **2021-03 6088 11.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no: 2021-03 Règlement visant à modifier le règlement de zonage no: 2005-32 afin de modifier les dispositions relatives au déboisement**

Un avis de motion est donné par René Turcotte, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal, il y aura adoption du règlement no: 2021-03 Règlement visant à modifier le règlement de zonage no. 2005-32 afin de modifier les dispositions relatives au déboisement.

ADOPTÉE

## **12 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

### **12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 6 avril 2021 à 19h30.

#### **2021-03 6089 12.2 - Résolution d'appui à l'organisme UNIS POUR LA FAUNE (UPF)**

Ce projet de résolution a pour objectif l'amélioration de la qualité des populations de chevreuils, de l'expérience de chasse et la mise en valeur des habitats fauniques, favorisant une biodiversité optimale sur le territoire Québécois. Les amateurs de chasse, de pêche et de plein air recherchent des produits de qualité pour la pratique de leur sport. À ce titre, l'UPF vous présente cette résolution d'appui afin que nos propositions fassent partie intégrante du nouveau plan de gestion du cerf de Virginie.

Nous donnons notre appui :

- à l'organisme Unis pour la Faune (UPF) qui, avec son expertise, propose des mesures de gestion novatrices, adaptées aux différentes particularités des régions, afin d'assurer la pérennité de nos ressources fauniques et de leurs

habitats, ainsi que le maintien de l'apport économique que génère l'activité de chasse.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Milan est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache ( RTLB );

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par René Turcotte et appuyé par Daniel La Boissière et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Milan appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

**2021-03  
6090**

### **12.3 - La Polyvalente Montignac**

La Polyvalente Montignac demande une commandite au conseil municipal de Milan pour la réalisation de l'album des finissants 2020-2021.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil présent d'accepter de donner un montant de 125.00\$ pour la réalisation de l'album des finissants 2020-2021, considérant qu'il aura 5 finissants dans la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

### **13 - CORRESPONDANCE**

- Centre des femmes de la MRC du Granit
- Énergie du Granit Inc (ÉDG Inc.)
- Carte de remerciement de l'A.C.G.M.
- Chambre de commerce Région de Mégantic

### **14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 20h35.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Jacques Bergeron, maire